

**VIIIe ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM INTERPARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
8-10 SEPTEMBRE 2011, ASUNCIÓN, PARAGUAY**

**GRUPE DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES : PERSPECTIVE DU GENRE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ CITOYENNE**

RECOMMANDATIONS

1. Légiférer pour obtenir parité et équité et pour que ces principes soient enchâssés dans la création des lois dans tous les pays. La transversalisation du Genre doit se voir clairement dans la rédaction de toutes les normes;
2. Créer, au sein de ParlAmericas, une proposition de loi-cadre, ou une proposition de modèle de loi sur la sécurité citoyenne que les États membres pourront partager entre eux. L’OEA et l’ONU ont déjà utilisé cette méthode de travail pour traiter certains enjeux;
3. Le Groupe de travail sur la *Perspective du Genre en matière de sécurité citoyenne* préconise et encourage l’idée de créer, au sein de ParlAmericas, une loi-cadre ou un modèle de loi spécifique contre la traite des personnes;
4. Formuler un projet de loi sur la protection des victimes et des témoins, conformément à la Déclaration d’Istanbul;
5. Encourager la création de comités techniques spécialisés en Genre au sein de chaque parlement, avec l’aide de la coopération internationale;
6. Renouveler l’engagement d’élaborer un projet de loi sur la protection des victimes et des témoins;
7. Favoriser la formation de partenariats entre les parlementaires actuels et anciens afin de permettre de profiter de l’expérience de parlementaires d’expérience et que l’expérience et les connaissances acquises à cet égard ne se perdent pas;
8. Créer des programmes de travail communs entre parlementaires, sans égard aux tendances idéologiques ou partisans, afin d’encourager une pratique inclusive, diversifiée et respectueuse qui garantisse les conditions nécessaires à la transversalisation du Genre dans toutes les normes;
9. Encourager nos parlementaires à constituer des équipes de communication sensibles aux enjeux du Genre, qui contribueront à la visibilité du travail des femmes et des programmes de travail mentionnés au point 8;
10. Préconiser une volonté politique visant à intégrer parité et alternance au sein des partis et ce faisant encourager, au sein des organisations politiques auxquelles nous appartenons, égalité qui se reflétera par la suite dans l’espace public;
11. Encourager l’application de sanctions à l’encontre de quiconque par la publicité encourage le commerce sexuel et l’exploitation sexuelle et de tout message publicitaire qui dénigre les femmes et les filles. Dans le même ordre d’idée, souligner et récompenser les bonnes pratiques qui combattent la traite et le trafic des personnes;
12. Combattre la traite, l’esclavage, l’exploitation sexuelle et le trafic de personnes, en incorporant dans nos législations la caractérisation de la demande (clients).